Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 32 (2005)

Heft: 3

Artikel: Votations : oui à l'ouverture des frontières avec l'Europe

Autor: Lenzin, René

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-911977

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Oui à l'ouverture des frontières avec l'Europe

Avec un taux de participation supérieur à la moyenne (56,5%), 54,6% des votants approuvent l'adhésion de la Suisse aux accords de Schengen/Dublin et 58% le partenariat enregistré.

RENÉ LENZIN

LES DERNIERS SONDAGES annonçaient un score extrêmement serré et le non des Français et des Néerlandais à la constitution européenne avait encore perturbé les pronostics. Pour finir, toutefois, les Suisses et Suissesses ont approuvé les accords de Schengen/Dublin à une majorité respectable: 54,6% de oui, 45,4% de non. La majorité des cantons a certes rejeté les accords, mais grâce au taux élevé de suffrages favorables dans les cantons romands et dans les zones urbaines, le oui a fini par l'emporter. Il est le plus prononcé dans les cantons de Neuchâtel (70,9%), Vaud (67,6%) et Bâle-Ville (64,6%), les niet les plus cinglants provenant d'Appenzell-Rhodes intérieures (31,5%), de Schwytz et du Tessin (38,1% chacun). Les cantons frontaliers ne sont pas unanimes: ceux du nord-ouest et de l'ouest sont favorables aux accords, ceux du nordest et du sud les rejettent. Comme souvent dans les questions de politique étrangère, la participation a été forte.

En votant oui, le peuple a suivi les recommandations du Conseil fédéral et du Parlement. Le gouvernement et les partis favorables au oui ne cachent donc pas leur satisfaction et interprètent le résultat comme «la confirmation de la voie bilatérale éprouvée» dans les relations avec l'Union européenne. L'Union démocratique du centre était le seul parti gouvernemental à combattre le projet.

Les accords de Schengen/Dublin règlent la collaboration avec l'UE dans le domaine de la police, de la justice et de l'asile. La Suisse obtient d'accéder au système de recherche SIS et à Eurodac, la banque de données de l'asile. Les contrôles systématiques des personnes aux frontières terrestres avec l'UE sont abolis. Ceux des voyageurs entrant en Suisse par la voie des airs demeurent, en revanche, et doivent être adaptés par la Suisse, parce que les aéroports deviennent désormais des frontières extérieures de l'espace Schengen. Les contrôles de marchandises subsistent partout, puisqu'en adhérant à Schengen, la Suisse ne devient pas ipso facto membre de l'union douanière européenne.

L'adhésion à Schengen/Dublin fait partie du deuxième paquet des négociations bilatérales entre la Suisse et l'UE. Les deux accords entreront probablement en vigueur en 2008. Les cantons auront eu le temps de se préparer d'ici là à la collaboration et le système SIS modernisé sera aussi entré en service. Il faut toutefois que l'UE ratifie encore les accords. On ne sait en effet pas comment Bruxelles réagira si la Suisse refusait l'extension de la libre circulation des personnes aux ressortissants des nouveaux pays de l'UE lors de la votation de septembre prochain.

Oui à l'union des gays et lesbiennes

La loi sur le partenariat a été accepté à la nette majorité de 58% des votants et 19 cantons. Cette nouvelle loi permet aux gays et aux lesbiennes de faire enregistrer leur partenariat devant l'état civil. Les couples enregistrés exercent alors pratiquement les mêmes droits et devoirs que les couples mariés, notamment en matière de prévoyance, de droit successoral et d'impôts. Ils ne peuvent cependant ni adopter ni recourir aux méthodes de la procréation artificielle.

Traduit de l'allemand.

COMMENTAIRE

Réalisme et pragmatisme

Le oui à l'adhésion de la Suisse aux accords de Schengen/Dublin est conforme à la logique des dernières votations sur l'Europe. En rejetant de peu l'Espace économique européen (EEE) le 6 décembre 1992, le souverain avait montré à la Suisse le chemin des négociations bilatérales. En mai 2000, il a confirmé cette volonté en acceptant à deux tiers des voix le premier paquet des accords bilatéraux, mais il a repoussé sèchement les deux initiatives populaires qui voulaient l'une imposer l'entrée immédiate en négociation d'adhésion, l'autre l'exclusion pratiquement définitive de toute négociation de ce genre. La majorité veut que la politique de l'intégration européenne n'obéisse pas à des principes idéologiques, mais soit empreinte au contraire de pragmatisme: il s'agit de régler cordialement avec nos voisin les questions qui nécessitent un accord des deux côtés.

Il ne faut pas oublier néanmoins que le oui à Schengen/Dublin aura été nettement moins fort que lors du scrutin sur les Bilatérales I. Ce scepticisme plus marqué tient peut-être à l'évolution générale de la politique en Suisse et dans l'UE. Il exprime surtout des réserves tout à fait compréhensibles vis-à-vis des deux accords. C'est en effet la première fois que la Suisse participe à un projet de l'UE en perpétuelle évolution, mais dans un processus sur lequel elle n'a guère de prise. Beaucoup de gens redoutent en outre que le système d'information de Schengen n'enregistre aussi des citoyens irréprochables.

Après une analyse réaliste, la majorité a quand même conclu que les avantages dépassaient les inconvénients et reconnu que la libre circulation des personnes nécessite des frontières ouvertes et que la criminalité internationale doit aussi être combattue sur le plan international. Le Conseil fédéral voit ainsi sa position renforcée, lui qui avait vu dans le second cycle de négociations bilatérales l'occasion de monnayer l'adhésion à Schengen/Dublin en échange d'un accord sur la fiscalité de l'épargne. Si le souverain maintient cette attitude réaliste et pragmatique, il acceptera aussi, en septembre, l'extension de la libre circulation des personnes aux ressortissants des nouveaux Etats de l'UE.

René Lenzin